

Mon.service-public.fr

LE COMPTE PERSONNEL DES DÉMARCHES EN LIGNE



Faciliter l'accès du citoyen aux services publics en ligne tout en créant un point d'entrée unique et personnalisé vers l'administration, c'est l'objectif de Mon.service-public.fr. Avec près de 400 000 comptes ouverts depuis son lancement, le portail reçoit déjà plus de 12 000 visites quotidiennes.

Mon.service-public.fr : un seul compte, des services personnalisés

Mon.service-public.fr constitue une nouvelle étape dans le développement de l'administration électronique impulsé par Éric Woerth. Il permet à l'usager de gérer de façon individualisée l'ensemble de ses relations avec les services publics et fournit un accès cohérent à l'offre croissante de services en ligne proposés par l'administration.

Développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), Mon.service-public.fr est ouvert depuis le début de l'année 2009 et a déjà reçu plus de 1,5 million de visites. Il est conçu pour garantir la confidentialité des informations personnelles et simplifier l'accès aux services publics en ligne dans le respect des libertés individuelles.

• Un compte unique pour les démarches en ligne

Mon.service-public.fr offre à l'usager un compte unique, véritable **sésame sécurisé**, pour pouvoir effectuer en toute confiance ses

démarches administratives en ligne. Plus besoin de retenir plusieurs mots de passe : parmi les services offerts par les partenaires de Mon.service-public.fr, l'usager choisit ceux auxquels il veut accéder à partir d'un identifiant et d'un mot de passe choisis par ses soins.

• Un suivi facile des démarches

Mon.service-public.fr offre à l'usager une **vision d'ensemble de ses démarches administratives en cours** : à travers un seul site fédérateur, il peut suivre le déroulement des démarches engagées auprès des administrations. S'il souhaite une information en temps réel, il peut recevoir par courriel ou par SMS des alertes l'informant de l'état de traitement d'une démarche ou d'un dossier.

• Des informations sur mesure

Mon.service-public.fr propose aux utilisateurs des **informations sur mesure**, en offrant la possibilité de mémoriser des fiches pratiques

sur les droits et démarches. Il permet aussi de sélectionner ses contacts administratifs en fonction de besoins spécifiques et d'obtenir des renseignements sur les organismes publics d'un secteur donné.

• Un espace confidentiel de stockage

En créant un compte, l'usager dispose gratuitement d'un **espace confidentiel de stockage**. Il peut y garder en toute confiance les **pièces justificatives dématérialisées** échangées avec l'administration, et y enregistrer une fois pour toutes ses données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de simplifier la saisie des formulaires en ligne.

Accès unifié aux services en ligne, vision d'ensemble des démarches en cours, informations sur mesure, espace confidentiel... Avec Mon.service-public.fr, l'usager gère à tout moment, à distance et de manière personnalisée, sa relation avec les services publics.

Les services en ligne déjà accessibles

Mon.service-public.fr repose sur un partenariat avec les organismes de la sphère publique qui raccordent leurs services en ligne au dispositif. L'éventail de services offerts aux usagers s'enrichit ainsi progressivement, à mesure que le réseau des partenaires s'agrandit. **Ce réseau comprend désormais une quinzaine de partenaires**, appartenant principalement à la sphère sociale, ainsi que quelques collectivités territoriales.

ARGENT	DÉMARCHES, PAPIERS	ETRANGER, EUROPE	FAMILLE, LOISIRS	JUSTICE	LOGEMENT, TRANSPORT	SOCIAL, SANTÉ	TRAVAIL, EMPLOI
 ARGENT <ul style="list-style-type: none">ImpôtsConsommationAssuranceBanque...	 DÉMARCHES, PAPIERS <ul style="list-style-type: none">PassportCarte d'identitéÉtat civilÉlections...	 ETRANGER, EUROPE <ul style="list-style-type: none">Droit au travailNationalité françaiseRegroupement familialFrançais en Europe...	 FAMILLE, LOISIRS <ul style="list-style-type: none">ÉcolePACSDivorce, séparationVacances...	 JUSTICE <ul style="list-style-type: none">VictimesSaisie de la justiceCondamnationCasier judiciaire...	 LOGEMENT, TRANSPORT <ul style="list-style-type: none">LocationConstructionCarte grisePermis de conduire...	 SOCIAL, SANTÉ <ul style="list-style-type: none">RMISécurité socialePrestations socialesHandicap...	 TRAVAIL, EMPLOI <ul style="list-style-type: none">FormationContrat de travailFonction publiqueRetraite...
LE GUIDE DES DROITS ET DÉMARCHES				CONTACTS ADMINISTRATIFS			

LES SERVICES SUIVANTS SONT D'ORES ET DÉJÀ ACCESSIBLES VIA MON.SERVICE-PUBLIC.FR :

- les services en ligne relatifs aux allocations familiales et aux aides au logement (CNAF) ;
- le service en ligne PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) ;
- le service en ligne CESU (chèque emploi service universel) ;
- les services en ligne de l'assurance retraite des salariés (CNAV) ;
- le portail de la protection sociale pour les métiers agricoles (MSA) ;
- le portail des fonctionnaires actifs et retraités (CNRACL, FSPOIE, retraite des Mines, Ircantec et RAFF) ;
- le service en ligne de l'assurance maladie, ameli.fr (CNAMTS) ;
- mutuelles affiliées à la CNAMTS.

LES DÉMARCHES SUIVANTES SONT DÉSORMAIS ACCESSIBLES VIA MON.SERVICE-PUBLIC.FR

- La démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » pour les communes qui ont adhéré à ce service ;
- La démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » pour les communes qui ont adhéré à ce service ;
- La démarche en ligne « Je perds mes papiers » ;
- La démarche en ligne « changement de coordonnées » ;
- La démarche en ligne « changement de nom ».

Une offre de services qui s'élargit régulièrement

D'ici la fin du premier semestre 2010, les usagers (associations et bailleurs sociaux) pourront également accéder aux démarches en ligne suivantes :

- « Création d'association » qui permettra de déclarer en ligne les informations nécessaires à la création d'une association et de les faire paraître au journal officiel des associations et des fondations d'entreprises ;
- « Demande d'agrément » qui permettra de demander en ligne à l'État l'agrément d'une association ;
- « Demande d'aide à la pierre » qui permettra de demander en ligne les aides accordées par l'État pour favoriser l'investissement immobilier ;

- « E-subvention » qui permettra aux associations de remplir et d'envoyer électroniquement les dossiers de demande de subvention.

L'extension de l'offre se poursuivra durant l'année 2010, notamment avec le raccordement de nouvelles collectivités locales.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR MON.SERVICE-PUBLIC.FR
DGME - Service Projets : mstp.dgme@finances.gouv.fr

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Au sein du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) pilote le suivi de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques et accompagne les ministères dans leurs chantiers de transformation. À l'écoute des usagers et de leurs attentes, la DGME conduit également des chantiers interministériels structurants dans les domaines de l'administration électronique, de la simplification administrative, de l'amélioration de l'accueil des usagers et de la qualité des services publics.